Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902852-20251211-DELIB1112250003-DE

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉNAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 05 Décembre 2025	Le jeudi onze décembre deux mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 09 Pour : 09	**Présents :** M. PONTU Jacques, M. GUEGUEN Serge, Mme MUZELLEC Marie-Catherine, M. OLLIVIER Serge, M. DIDOU Charlez, Mme LE LEZ Laurie, M. RAZIL Jean-Luc et M. MONTAC Henri.
Secrétaire de Séance Serge GUEGUEN	**Absents excusés** : M. GRALL Eric, Mme LE MESTRE Caroline et Mme LAURANS Julie.
	Procuration : M. GRALL Eric donne procuration à M. GUEGUEN Serge.
N° Délibération	**DELIB1112250003**

OBJET : PACTE FINISTERE 2030- Conseil départemental : Volet 1-2026

Monsieur le Maire a rappelé au conseil municipal que le Conseil Départemental, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants (hors les cantons de Brest et Quimper 2), souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.

Cette enveloppe par canton sera répartie entre les communes chaque année à l'issue de la conférence cantonale sur la base de la fiche projet à compléter en fonction des priorités et modalités retenues.
Il est à noter que seuls les travaux réalisés avant la fin 2026 seront financés jusqu'à une hauteur maximale de 80%. Si une commune présente plusieurs dossiers, ils devront être classés par ordre de priorité. La fiche projet devra être déposée au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Compte tenu des différents projets communaux à prévoir en 2026 pour la commune de Tréflaouénan, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer deux dossiers au titre de cette enveloppe pour les projets suivants :

- Travaux de rénovation de l'ensemble mairie / foyer

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902852-20251211-DELIB1112250003-DE

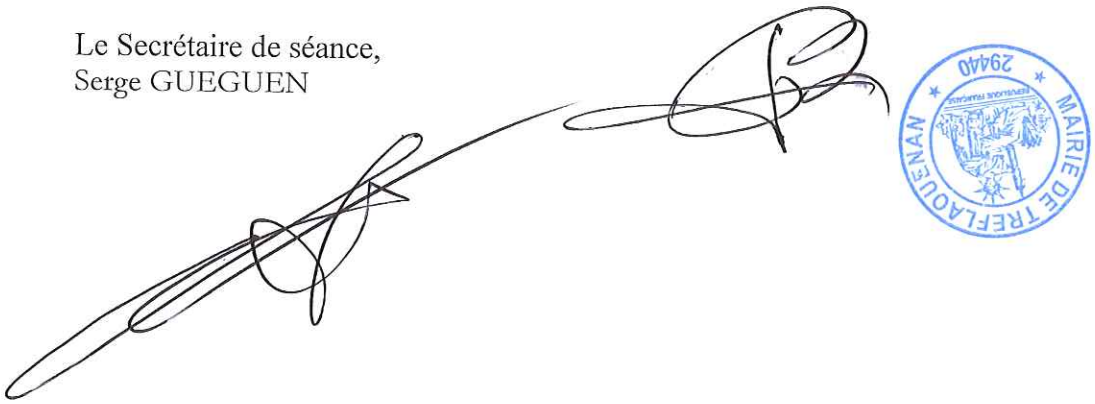
Le Conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :
- De valider l'opération suivante : travaux de rénovation de l'ensemble mairie / foyer au titre du Volet 1 du Pacte Finistère 2026.

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe PACTE FINISTERE 2030 pour cette opération auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre de l'année 2026.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Jacques PONTU

Le Secrétaire de séance,
Serge GUEGUEN



**selon l'article L.2122-17 du CGCT*

Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le
Affiché en Mairie le